

Sainte-Julie, 24 août 2021

Aux parents des élèves fréquentant l'école secondaire du Grand-Coteau

Objet : Circulation dans le stationnement et à l'arrière de l'école

Chers parents,

Nous sollicitons votre attention pour vous rappeler l'importance du respect de la réglementation au sujet de la circulation automobile derrière l'école et dans le stationnement du personnel.

LA CIRCULATION DERRIÈRE L'ÉCOLE

Pendant l'année scolaire, cet espace est utilisé par les élèves et les intervenants. Nous vous demandons de ne pas circuler en arrière de l'école de 7 h 30 à 16 h 30. De plus, la signalisation permet une circulation à sens unique seulement. Il est primordial de la respecter.

STATIONNEMENT DU PERSONNEL

Afin de diminuer les risques d'accident entre les piétons, les automobilistes et les utilisateurs de l'espace de stationnement, il est **obligatoire** de débarquer votre enfant dans la partie de stationnement près des supports à vélo entre l'école et la piscine. Des affiches sont installées pour vous rappeler que le stationnement du personnel ne doit pas être utilisé comme débarcadère. De même, par mesure de sécurité, nous nous attendons à ce que les élèves n'utilisent pas le stationnement du personnel comme voie piétonnière.

ALTERNATIVES

Matin et soir, vous pouvez utiliser la partie du stationnement entre l'école et la piscine (voir la croix sur le plan ci-dessous), ou la rue Borduas avant 9 h 15 ou après 16 h.

D'ici-là, au nom des élèves et des membres du personnel, nous vous remercions de votre collaboration et du respect que vous démontrez à l'égard de ces consignes.



Lysanne Landry

Directrice

